

Élections présidentielles 2022, l'industrie cimentière formule 4 propositions

Mars 2022

Engagés sur une ambitieuse trajectoire de décarbonation, les industriels cimentiers, réunis au sein du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière, déploient actuellement les leviers qui leur permettront d'abaisser de **24 % entre 2015 et 2030 les émissions de CO2 de chaque tonne de ciment produit**.

Ils saluent les ambitions du paquet législatif européen « Fit for 55 » ainsi que de l'ensemble des mesures en faveur de la neutralité carbone de l'UE d'ici 2050. Les mesures prises, au niveau européen comme au niveau français, doivent s'inscrire dans une **politique environnementale et socio-économique cohérente et réaliste**, qui favorise la mise en œuvre des différents leviers de réduction des émissions de carbone, sans compromettre la compétitivité internationale de l'industrie européenne.

Pour ne pas rater ce rendez-vous et garantir la souveraineté industrielle d'un secteur clé pour l'économie, nous soumettons aux candidats à l'élection présidentielle 4 thématiques majeures.

1/ Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et équité de coûts

L'industrie cimentière est exposée aux risques de fuites carbone ; cette exposition sera d'autant plus importante que les ambitions climatiques de l'Europe vont se renforcer. C'est pourquoi un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est indispensable pour inciter les pays non européens à s'assurer que leurs industries se conforment aux mêmes contraintes de réduction d'émissions de CO2 que celles imposées aux industries des états européens. **Le projet actuel de règlement MACF doit être renforcé pour garantir tant la robustesse du mécanisme qu'une parfaite équité de coûts entre industriels européens et non européens.**

2/ Système ETS et ambitions climatiques européennes

La profession de l'industrie cimentière est favorable à une révision du système ETS (SEQUE système d'Echange de Quotas) afin d'accompagner les nouvelles ambitions climatiques européennes. **Cette révision est importante pour envoyer les signaux économiques qui vont permettre la transition industrielle et les investissements colossaux que devront consentir les industriels européens.** L'industrie cimentière formule un certain nombre de recommandations pour renforcer le projet de révision actuellement proposé.

3/ Electricité compétitive, stable et décarbonée

La trajectoire de décarbonation, que ce soit à court ou moyen terme, s'accompagnera d'une hausse de la consommation d'électricité : mise en place des leviers de décarbonation identifiés dans notre feuille de route d'ici 2030, mais surtout investissements dans des technologies de rupture pour atteindre les hauts niveaux de décarbonation attendus. **Accéder sur le long terme à une électricité compétitive, stable et décarbonée est un enjeu majeur pour notre industrie.**

4/ Développement des technologies de rupture type CSCV (Captage, Stockage du CO2 et Valorisation)

Les 2/3 des émissions de carbone du secteur cimentier sont liées à la décarbonation du calcaire au moment de la production du clinker et sont donc, par nature, difficiles à réduire. **Les technologies de rupture type CSCV - Captage, Stockage du CO2 et Valorisation - sont donc essentielles pour aller plus loin et continuer à produire un ciment compatible avec les objectifs de neutralité carbone de l'Europe.** Les investissements pour déployer le CSCV, que ce soient dans les démonstrateurs, les projets pilotes ou les programmes de recherche, doivent être mis en œuvre dès aujourd'hui. Les montants à investir sont considérables, de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. Seule une action volontariste de développement de CSCV permettra le maintien d'un leadership français, voire européen, dans l'industrie des matériaux de construction. Une douzaine de propositions à l'appui de cette ambition est formalisée par le secteur.

Fichier



[Télécharger](#)
Auteur

SFIC



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr